

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04615
Numéro SIREN : 802 705 566
Nom ou dénomination : STARTING FIVE CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 05/02/2018 sous le numéro de dépôt 1159

1159

STARTING FIVE CONSULTING

15 RUE SAINT JUST

93200 SAINT-DENIS

BILAN ET RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016



Certifié conforme
par le gérant

[Signature]

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	40 000		40 000	25,90	40 000	61,05
ACTIF IMMOBILISÉ	40 000		40 000	25,90	40 000	61,05
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	52 100		52 100	33,74		
Autres créances	53 359		53 359	34,55	25 223	38,50
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	8 638		8 638	5,59	268	0,41
Caisse	46		46	0,03	26	0,04
Charges constatées d'avance	285		285	0,18		
ACTIF CIRCULANT	114 427		114 427	74,10	25 517	38,95
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	154 427		154 427	100,00	65 517	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	
Capital social ou individuel (dont versé :)	500	0,32	500	0,76
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	50	0,03	50	0,08
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 894	-1,22	3 447	5,26
Résultat de l'exercice	18 881	12,23	-5 342	-8,14
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	17 537	11,36	-1 344	-2,04
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	7 200	4,66		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 493	3,56		
Autres dettes	124 197	80,42	66 861	102,05
Produits constatés d'avance				
DETTES	136 890	88,64	66 861	102,05
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	154 427	100,00	65 517	100,00

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services		82 500	100,00	4 800	100,00	77 700		N/S
Chiffres d'Affaires Nets		82 500	100,00	4 800	100,00	77 700		N/S
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation reçues								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		82 500	100,00	4 800	100,00	77 700		N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes		16 744	20,30	8 818	183,71	7 926		89,88
Impôts, taxes et versements assimilés		210	0,25	203	4,23	7		3,45
Rémunérations du personnel		27 500	33,33			27 500		N/S
Charges sociales		15 510	18,80	1 092	22,75	14 418		N/S
Dotations aux amortissements								
Dotations aux provisions								
Autres charges		4	0,00	13	0,27	-9		-69,22
Total des charges d'exploitation		59 968	72,69	10 126	210,96	49 842		492,22
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		22 532	27,31	-5 326	-110,95	27 858		523,06
Produits financiers								
Produits exceptionnels								
Charges financières								
Charges exceptionnelles		316	0,38	16	0,33	300		N/S
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		22 216	26,93	-5 342	-111,28	27 558		515,87
Participation des salariés								
Impôts sur les bénéfices		3 335	4,04			3 335		N/S
Total des Produits		82 500	100,00	4 800	100,00	77 700		N/S
Total des Charges		63 619	77,11	10 142	211,29	53 477		527,28
RÉSULTAT NET		18 881	22,89	-5 342	-111,28	24 223		453,44
		<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>				
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 154 426,83 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 18 880,73 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat*	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	40 000			40 000	
TOTAL	40 000			40 000	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL				

5 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions règlementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

STARTING FIVE CONSULTING
Société à responsabilité limitée à associé unique
A capital de 500 Euros
Siège social : 18, rue Saint-Jacques
92200 SAINT DENIS
915 715 500 RCS BOBIGNY

**DECISIONS DE L'ASSEMBLEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017**

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'ANNEE DECISION

2016 (2015-2016) (2016-2017)

L'Assemblée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2016 à 18 340,78 Euros de la manière suivante :

Réserves de l'exercice

18 340,78 Euros

La totalité du compte "repère à nouveau"

Supplément

18 340,78 Euros

Rest à répartir

18 340,78 Euros

L'Assemblée Unique décide que la totalité des capitaux propres de la Société seraient affectés à l'exercice 2017.

L'Assemblée Unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016, qu'il s'agit d'approuver que les capitaux propres de la Société seraient reconstitués à un niveau au moins égal à ce montant de capital social, et qu'il convient de faire une inscription modificative au Règlement de Compagnie, et des sociétés relative à la régularisation de la situation de l'exercice.

En application de l'article 1835 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Unique rappelle qu'aucune distribution de dividendes n'a été décidée au titre des trois derniers exercices.

Tout amendement est adopté.

La Gérance

Monsieur Gilles Basso

